

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 6 mai 2019 à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN**, en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaients présents : Mr MIEUZET Charles, Mme BOITTIN Valérie, Mrs HAMON Dominique, BAHIER André, Mmes QUINTON Jacqueline, DENIAU Sylvaine, HATTE Juliette, Mrs BEUSNARD Jean-Pierre, ROYER Patrick, Mme BEDOUET Annie, Mr DESSANDIER Vincent, Mr David LEPÉCULIER

Absents excusés : Mmes NEZAN Valérie, BOUR Nathalie, VAUGENOT Anne, TIMON Paméla, Mr JULIE Brice, Mme CHEMINANT Chantal qui donne procuration à Mme BEDOUET Annie.

Monsieur DESSANDIER Vincent a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2019 est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Restaurant scolaire, centre de loisirs, service jeunesse
- Economie, communication :
 - Tiers-lieu : marché de maîtrise d'œuvre
 - Conventionnement baux locatifs
- Voirie, aménagements ruraux, agriculture, bâtiments publics
- Urbanisme : droit de préemption urbain

RESTAURANT SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, SERVICE JEUNESSE

Rapporteur : Valérie BOITTIN

Présentation du bilan des vacances de février et de Pâques

Les membres de la commission constatent que :

- l'effectif des moins de 6 ans est en augmentation sur les deux périodes de vacances scolaires, que les activités ont été variées.
- Que le service jeunesse répond à la demande des jeunes vu la fréquentation de ces jeunes.

Fabien informe les membres que l'équipe encadrante est identique à l'année dernière. Une mutualisation des encadrants a lieu entre les services « Centre de Loisirs » et « Service Jeunesse ». Cela représente 1.5 ETP au service jeunesse dès le matin pendant les vacances.

Présentation du programme estival (mois de juillet)

De nombreuses animations, 4 camps (2 pour le service jeunesse et 2 pour le centre de loisirs).

Bilan du temps méridien de septembre à ce jour

Les membres de la commission sont favorables pour qu'il y ait un adulte supplémentaire pour être en conformité avec les textes réglementaires.

Charge Monsieur le Maire de revoir avec le Directeur Général des Services et le Directeur du Service Jeunesse l'organisation de ce temps méridien notamment avec le service restauration scolaire, tant en effectifs qu'en durée (45 min de 12 h 45 à 13 h 30).

Dispositif Pass Citoyen

Les membres de la commission proposent de poursuivre la réflexion et d'approfondir les points lors d'une prochaine commission.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Mme BOITTIN informe que l'équipe Educative de l'école Jacques Prévert envisage pour l'année 2019-2020 des activités en lien avec la citoyenneté. Cependant à ce jour, rien de défini. C'est au stade de la réflexion.

ÉCONOMIE, HABITAT, COMMUNICATION

Rapporteur : Thierry CHRÉTIEN

PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Chaque élu a ses identifiants pour accéder à l'agenda.

MARCHES PUBLICS : TIERS-LIEU

Les élus valident le fait de retenir le cabinet Lemoal § Lemoal, 1 rue de la Fayette 35000 Rennes, comme maître d'œuvre, pour un montant d'honoraires de 121 680 € HT.

CONVENTIONNEMENT BAUX LOCATIFS

Le Conseil Municipal valide la location d'un espace professionnel de 21,37 m² à usage de cabinet esthétique par Relax Beauté. L'utilisation d'une salle d'attente mutualisée avec l'ostéopathe et des sanitaires sont concédés à titre gracieux.

Loyer annuel de 2 760 € HT et 3 312 € TTC soit une facture mensuelle de 276 € TTC

Durée de location : 3 ans à compter du 1er mars 2019

VOIRIE -AMENAGEMENTS RURAUX, AGRICULTURE, BATIMENTS PUBLICS

Rapporteur : Dominique HAMON

LAVOIR AU PLAN D'EAU

Le Conseil Municipal a retenu les offres suivantes :

- l'entreprise LEBLANC Philippe pour un tarif de 1 342 € TTC afin de colmater les fissures du lavoir et refaire des joints de certains pavés bleus dans le caniveau sous gouttières ;
- l'entreprise BECHE pour un tarif de 435,74€ TTC pour refaire une gouttière sur le côté du lavoir donnant sur la propriété Noël 15 rue Pasteur, faire le démoussage de la toiture et changer le poteau bois à l'angle du lavoir.

MUR DE SOUTÈNEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Leblanc de 3 791 € TTC pour restaurer les joints du mur de soutènement place de l'église ainsi qu'un recalage des escaliers.

MURS DE L'ESPACE RENE BALLAYER

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Grenier de 4 337 € TTC pour restaurer les joints du bout de mur d'enceinte du château entre deux jambes de force (partie du milieu).

CURAGE DES FOSSES

Le Conseil Municipal décide de retenir la SARL Bahier pour un tarif de 1.48 € TTC / km soit 8 880 € TTC pour l'intégralité du chantier (6kms de fossés).

CONVENTION CCBM ENTRETIEN CHEMINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accepte de conventionner avec la CCBM pour se partager la charge de l'entretien des chemins suivants :

- Commune de Saint-Denis-de-Gastines : chemin des Houles, La Lande Louvice, Pré au Moine
- CCBM : chemin de la Lande au Roullin, chemin des Buttes

ACHAT BROYEUR

Le Conseil Municipal retient l'offre de la société St Denis Mécanique Agricole pour un montant de 7953,60 € TTC pour l'achat d'un broyeur.

INVESTISSEMENT TRACTEUR :

Le Conseil Municipal retient l'offre de la société Poirier pour l'achat d'un tracteur John Deere de 49 Cv avec relevage avant pour un montant de 29 900 € HT

La dépense ne devrait être réalisée qu'au dernier trimestre 2019 afin d'étaler les dépenses dans l'année et maintenir un niveau de trésorerie suffisant.

CHANGEMENT CENTRALE INCENDIE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société Bouzianne/Doittée d'un montant de 8 593.80€ pour le changement de la centrale d'alarme incendie hors service depuis le début de l'année 2019. Le chantier prévoit également le changement de tous les déclencheurs manuels et la mise en place de systèmes de flash lumineux pour les personnes malentendantes.

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'abandon de son droit de préemption pour le bien situé 1 rue des plantes cadastré section D 1803 de 752 m² appartenant à la Commune de Saint-Denis-de-Gastines (parcelle n°5 du lotissement des Prés III – réservation de la parcelle validée en Conseil Municipal le 9 avril 2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.